(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 1/9 Révision n°: 1 Date: 18/07/2024 Remplace la fiche: 22/07/2022

30732

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert

CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

Tél. 02.98.43.45.44

ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PICTURA COLOR EPOXY GRIS - PARTIE A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture époxy pour revêtement intérieur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2, H315

Skin Sens. 1, H317

Eve Irrit. 2, H319

Aquatic Chronic 2, H411

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]





GHS09

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

: GHS07 : ATTENTION

Contient

Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]; bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phényl]propane; Formaldehyde, oligomeric reaction products avec 1-chloro-2,3-epoxypropane et phenol; produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700); Bisphénol F- épichlorhydrine; résine époxy.

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 : Éviter de respirer les poussières, gaz, fumées, brouillards, aérosols, vapeurs.

P264 : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page : 2/9
Révision n°: 1
Date : 18/07/2024
Remplace la fiche : 22/07/2022
30732

RUBRIQUE 2: Identification des dangers (suite)

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la règlementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

| Composant | |
|---|--|
| oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] (68609-97-2) | Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni |
| produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy | bioaccumulable ni toxique (PBT) Cette substance n'est pas |
| (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) (25068-38-6) | considérée comme très persistante ni très bioaccumulable |
| Bisphénol F- épichlorhydrine; résine époxy (28064-14-4) | (vPvB) |

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

| Identification | Nom | Classification | % |
|-------------------------|---|-------------------------|------------------|
| INDEX: 603-073-00-2 | BIS-[4-(2,3- | Eye Irrit. 2, H319 | 21.0135-31.52025 |
| CAS: 1675-54-3 | EPOXYPROPOXY)PHENYL]PROPANE | Skin Irrit. 2, H315 | |
| EC: 216-823-5 | | Skin Sens. 1, H317 | |
| INDEX: 603-103-00-4 | OXIRANE, DERIVES MONO[(C12-14- | Skin Irrit. 2, H315 | 4.5736-9.889 |
| CAS: 68609-97-2 | ALKYLOXY)METHYLE] | Skin Sens. 1, H317 | |
| EC: 271-846-8 | | | |
| REACH: 01-2119485289-22 | | | |
| CAS: 9003-36-5 | FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC | Skin Irrit. 2, H315 | 4.2027-8.4054 |
| EC: 500-006-8 | REACTION PRODUCTS AVEC 1-CHLORO- | Skin Sens. 1, H317 | |
| | 2,3-EPOXYPROPANE ET PHENOL | | |
| INDEX: 603-074-00-8 | Produit de réaction de : BISPHENOL-A- | Eye Irrit. 2, H319 | 3.709-7.418 |
| CAS: 25068-38-6 | (EPICHLORHYDRINE);RESINE EPOXY | Skin Irrit. 2, H315 | |
| EC: 500-033-5 | (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) | Skin Sens. 1, H317 | |
| REACH: 01-2119456619-26 | | Aquatic Chronic 2, H411 | |
| CAS: 28064-14-4 | BISPHENOL F- EPICHLORHYDRINE; | Skin Irrit. 2, H315 | 0.3709-1.4836 |
| EC: 500-006-8 | RESINE EPOXY | Skin Sens. 1, H317 | |
| REACH: 01-2119454392-40 | | Aquatic Chronic 2, H411 | |

Limites de concentration spécifiques

| Nom | Identification | Limites de concentration spécifiques |
|---------------------------------------|-------------------------|---|
| BIS-[4-(2,3- | INDEX: 603-073-00-2 | $(5 \le C \le 100)$ Skin Irrit. 2, H315 |
| EPOXYPROPOXY)PHENYL]PROPANE | CAS: 1675-54-3 | $(5 \le C \le 100)$ Eye Irrit. 2, H319 |
| | EC: 216-823-5 | |
| Produit de réaction de : BISPHENOL-A- | INDEX: 603-074-00-8 | $(5 \le C < 100)$ Skin Irrit. 2, H315 |
| (EPICHLORHYDRINE);RESINE | CAS: 25068-38-6 | $(5 \le C < 100)$ Eye Irrit. 2, H319 |
| EPOXY (masse moléculaire moyenne en | EC: 500-033-5 | |
| nombre ≤ 700) | REACH: 01-2119456619-26 | |

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 3/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022
30732

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Page: 4/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022

Equipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Aucune donnée n'est disponible.

Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile.

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des voies respiratoires

Porter un masque approprié.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 5/9 Révision n°: 1 Date: 18/07/2024 Remplace la fiche: 22/07/2022

30732

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide Couleur : Gris

Odeur : Ammoniacale

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible Point de fusion : Aucune donnée n'est disponible Point de congélation : Aucune donnée n'est disponible

Point d'ébullition : 206°C Inflammabilité : Ininflammable

Limites d'explosivité : Aucune donnée n'est disponible Limites d'inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible Limites inférieures d'explosion : Aucune donnée n'est disponible Limites supérieures d'explosion : Aucune donnée n'est disponible

: 105°C Point d'éclair

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible

: Aucune donnée n'est disponible Viscosité, cinématique

Viscosité, dynamique : 300 cP Solubilité : Eau : 1-10 %

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Aucune donnée n'est disponible

Pression de vapeur : 0.07519 mm Hg

Pression de vapeur à 50°C : Aucune donnée n'est disponible Masse volumique : Aucune donnée n'est disponible

Densité relative

Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée n'est disponible

Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable Forme de particule : Non applicable : Non applicable Ratio d'aspect d'une particule État d'agrégation des particules : Non applicable État d'agglomération des particules : Non applicable Surface spécifique d'une particule : Non applicable Empoussiérage des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page : 6/9
Révision n°: 1
Date : 18/07/2024
Remplace la fiche : 22/07/2022
30732

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité aiguë

Non classé.

| Bis-[4-(2,3-epoxypro | poxy)phényl propane (1675-54-3) | |
|---|--|--|
| DL50 orale rat | 15000 mg/kg | |
| DL50 cutanée lapin | 23000 mg/kg | |
| Produit de réaction | de : bisphénol-a-(épichlorhydrine);résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) (25068-38-6) | |
| DL50 orale rat | 15000 mg/kg | |
| DL50 cutanée lapin | 23000 mg/kg | |
| Bisphénol F- épichlorhydrine; résine époxy (28064-14-4) | | |
| DL50 orale rat | 2000 mg/kg | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

pH:11

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

pH:11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 7/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022
30732

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques (suite)

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] (68609-97-2) | | |
|---|---|--|
| CL50 – Poisson [1] | 5000 mg/l 96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | |
| CL50 – Poisson [2] | 1800 mg/l 96 h Lepomis Macrochirus (Crapet arlequin) | |
| EC50 – Daphnia [1] | 843 mg/l 72 h Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) | |
| NOEC (chronique) | 500 mg/l 72 h Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) | |
| Produit de réaction de : bisphénol-a-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) (25068-38-6) | | |
| CL50 – Poisson [1] | 2 mg/l 96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | |
| CL50 – Autres organismes aquatiques [1] | 42.6 mg/l 18 h Bactérie | |
| EC50 – Daphnia [1] | 1.8 mg/l 48 h Daphnia magna | |
| ErC50 algues | 11 mg/l 72 h Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce) | |
| NOEC chronique algues | 0.3 mg/l 21 j Daphnia magna | |
| Bisphénol F- épichlorhydrine; résine époxy (28064-14-4) | | |
| CL50 – Poisson [1] | 2.54 mg/l | |
| EC50 – Daphnia [1] | 1000 mg/l | |
| CE50 72 h – Algues [1] | 1.8 mg/l Selenastrum capricornutum | |

12.2. Persistance et dégradabilité

| PICTURA COLOR EPOXY GRIS | | |
|--|--|--|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement | |
| Oxirane, dérivés mono[(C12- | 14-alkyloxy)méthyle] (68609-97-2) | |
| Biodégradation | 87 % 28 j. Test OCDE 301 F | |
| Produit de réaction de : bisphénol-a-(épichlorhydrine);résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) (25068-38-6) | | |
| Biodégradation | 12 % 28 j. Test OCDE 302 B | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| PICTURA COLOR EPOXY GRIS | | |
|---|-------------------------|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi | |
| Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] (68609-97-2) | | |
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH) | 160 Poisson; Estimation | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 3.77 Test OCDE N° 107 | |
| Produit de réaction de : bisphénol-a-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) (25068-38-6) | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 3.242 Estimation | |
| Bisphénol F- épichlorhydrine; résine époxy (28064-14-4) | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 3.6 Estimation | |

12.4. Mobilité dans le sol

| Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] (68609-97-2) | | |
|--|------------------------------|--|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc) | > 5000 OCDE 121 Méthode HPLC | |

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 8/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques (suite)

Produit de réaction de : bisphénol-a-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) (25068-38-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc) | 1800-4400 Estimation

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Composant | |
|---|---|
| oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] (68609- | |
| 97-2) | Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni |
| produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); | bioaccumulable ni toxique (PBT) Cette substance n'est pas |
| résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ | considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) |
| 700) (25068-38-6) | |
| Bisphénol F- épichlorhydrine; résine époxy (28064-14-4) | |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

Non concerné par la règlementation aux Transports.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page : 9/9

Révision n°: 1

Date : 18/07/2024

Remplace la fiche : 22/07/2022 **30732**

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Règlementation UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0.1 % /SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.1.2 Directives nationales

Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique Régime Rayon

Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :

1. Supérieure ou égale à 200 t

2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t

DC

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon: Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques

Fin du document

1

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 1/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022

30732

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France

Tél. 02.98.43.45.44

ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PICTURA COLOR EPOXY GRIS – PARTIE B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture époxy pour revêtement intérieur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (oral), H302

Skin Corr. 1B, H314

Skin Sens. 1, H317

Acute Tox. 4 (inhalation), H332

Aquatic Chronic 3, H412

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]





GHS07

Pictogrammes de danger : GHS05 Mention d'avertissement : DANGER

Contient

Alcool benzylique; m-phénylenebis (méthylamine); 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine.

Mentions de danger

H302+H332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 2/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers (suite)

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 : Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P330: Rincer la bouche.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405: Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH. Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

| Identification | Nom | Classification | % |
|-------------------------|------------------------------|--------------------------------------|------|
| INDEX: 603-057-00-5 | ALCOOL BENZYLIQUE | Acute Tox. 4 (oral), H302 | < 40 |
| CAS: 100-51-6 | | (ATE = 500 mg/kg de poids corporel) | |
| EC: 202-859-9 | | Acute Tox. 4 (inhalation), H332 | |
| REACH: 01-2119492630-38 | | (ATE = 1.5 mg/l/4h) | |
| INDEX: 612-067-00-9 | 3,-AMINOMETHYL-3,5,5- | Acute Tox. 4 (oral), H302 | < 30 |
| CAS: 2855-13-2 | TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE | (ATE = 500 mg/kg de poids corporel) | |
| EC: 220-666-8 | | Acute Tox. 4 (dermal), H312 | |
| REACH: 01-2119514687-3 | | (ATE = 1100 mg/kg de poids corporel) | |
| | | Skin Corr. 1B, H314 | |
| | | Skin Sens. 1, H317 | |
| | | Eye Dam. 1, H318 | |
| | | Aquatic Chronic 3, H412 | |
| CAS: 1477-55-0 | M-PHENYLENEBIS (METHYLAMINE) | Acute Tox. 4 (oral), H302 | < 10 |
| EC: 215-032-5 | | (ATE = 500 mg/kg de poids corporel) | |
| | | Acute Tox. 4 (inhalation), H332 | |
| | | (ATE = 1.5 mg/l/4h) | |
| | | Skin Corr. 1A, H314 | |
| | | Skin Sens. 1, H317 | |
| | | Eye Dam. 1, H318 | |
| | | Aquatic Chronic 3, H412 | |

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 3/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022
30732

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

En cas de contact avec la peau

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Mesures spécifiques (voir Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau sur cette étiquette). Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Consulter un médecin.

En cas de contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après inhalation

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.

Nocif par contact cutané.

Symptômes/effets après ingestion

L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Movens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 4/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Equipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs, fumées, gaz.

Ne pas respirer les vapeurs, gaz, fumées.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Se conformer aux règlementations en vigueur.

Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Aucune donnée n'est disponible.

Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile.

Protection des yeux et du visage

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page : 5/9
Révision n°: 1
Date : 18/07/2024
Remplace la fiche : 22/07/2022
30732

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.

| Type | Champ d'application | Caractéristiques | Norme |
|----------------------|---------------------|----------------------------|-------|
| Masque facial, | | Avec protections latérales | |
| Lunettes de sécurité | | _ | |

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

| Type | Matériau | Perméation | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
|---------------------|---|------------------|----------------|-------------|----------|
| Gants réutilisables | Chlorure de polyvinyl (PVC), Caoutchouc | 3 (> 60 minutes) | 0.4 mm minimum | 3 (> 0.65) | EN 374-2 |
| | nitrile (NBR), Caoutchouc butyle | | | | |

Protection des voies respiratoires

Porter un masque approprié.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Couleur : Jaunâtre
Odeur : Ammoniacale

Seuil olfactif: Aucune donnée n'est disponiblePoint de fusion: Aucune donnée n'est disponiblePoint de congélation: Aucune donnée n'est disponible

Point d'ébullition : 200°C

Inflammabilité : Ininflammable

Limites d'explosivité : Aucune donnée n'est disponible Limites d'inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible Limites inférieures d'explosion : Aucune donnée n'est disponible Limites supérieures d'explosion : Aucune donnée n'est disponible

Point d'éclair : 105°C Température d'auto-inflammation :> 400°C

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible

pH : 11

Viscosité, cinématique : Aucune donnée n'est disponible Solubilité : Aucune donnée n'est disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Aucune donnée n'est disponible Pression de vapeur : < 0.98 mm Hg à 21°C

Pression de vapeur à 50°C : Aucune donnée n'est disponible

Masse volumique : 1.05 g/cm³ à 21°C

Densité relative : 1.04

Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée n'est disponible

Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 6/9
Révision n°: 1
Date: 18/07/2024
Remplace la fiche: 22/07/2022

30732

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Forme de particule : Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable
État d'agrégation des particules : Non applicable
État d'agglomération des particules : Non applicable
Surface spécifique d'une particule : Non applicable
Empoussiérage des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO2).

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée)

Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation)

Nocif par inhalation.

| PICTURA COLOR EPOXY GRIS | | |
|--|---------------|--|
| DL50 orale rat | 1230 mg/kg | |
| ETA CLP (poussières, brouillard) | 3.125 mg/l/4h | |
| Alcool benzylique (100-51-6) | | |
| DL50 orale rat | 1620 mg/kg | |
| DL50 cutanée rat | 2000 mg/kg | |
| DL50 cutanée lapin | 2000 μg/kg | |
| CL50 inhalation - Rat | 4178 mg/l | |
| CL50 inhalation – Rat (Poussière/brouillard) | 4.178 mg/l/4h | |
| CL50 inhalation – Rat (Vapeurs) | 11 mg/l/4h | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau.

pH:11

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pourrait provoquer des lésions oculaires graves.

pH:11

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 7/9

Révision n°: 1

Date: 18/07/2024

Remplace la fiche: 22/07/2022

30732

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques (suite)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Alcool benzylique (100-51-6) | | |
|------------------------------|--|--|
| CL50 – Poisson [1] | 10 mg/l 96 h Crapet arlequin (Lepomis Macrochirus) | |
| CL50 – Poisson [2] | 460 mg/l 96 h Tête de boule (Pimephales promelas) | |
| EC50 – Daphnia [1] | 230 mg/l | |
| CE50 72 h – Algues [1] | 770 mg/l | |
| CEr50 algues | 700 mg/l 72 h - Algues | |

12.2. Persistance et dégradabilité

| PICTURA COLOR EPOXY GRIS | | |
|------------------------------|--|--|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| PICTURA COLOR EPOXY GRIS | |
|------------------------------|------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page: 8/9

Révision n°: 1

Date: 18/07/2024

Remplace la fiche: 22/07/2022 **30732**

RUBRIQUE 12: Informations écologiques (suite)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN2735 : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (alcool benzylique, 3,-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Règlementation UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substances soumises à restriction selon l'Annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

PICTURA COLOR EPOXY GRIS

Page : 9/9

Révision n°: 1

Date : 18/07/2024

Remplace la fiche : 22/07/2022 **30732**

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires (suite)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certains substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.2 Directives nationales

Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

49 Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.

49Bis Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

Rhinite et asthmes professionnels.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

H302: Nocif en cas d'ingestion

H312: Nocif par contact cutané

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317: Peut provoquer une allergie cutanée

H318: Provoque de graves lésions des yeux

H332: Nocif par inhalation

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques

Fin du document